



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Le Plessis-Pâté



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE
Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge,
Etréchy et Mennecey

Synthèse communale

Le Plessis-Pâté

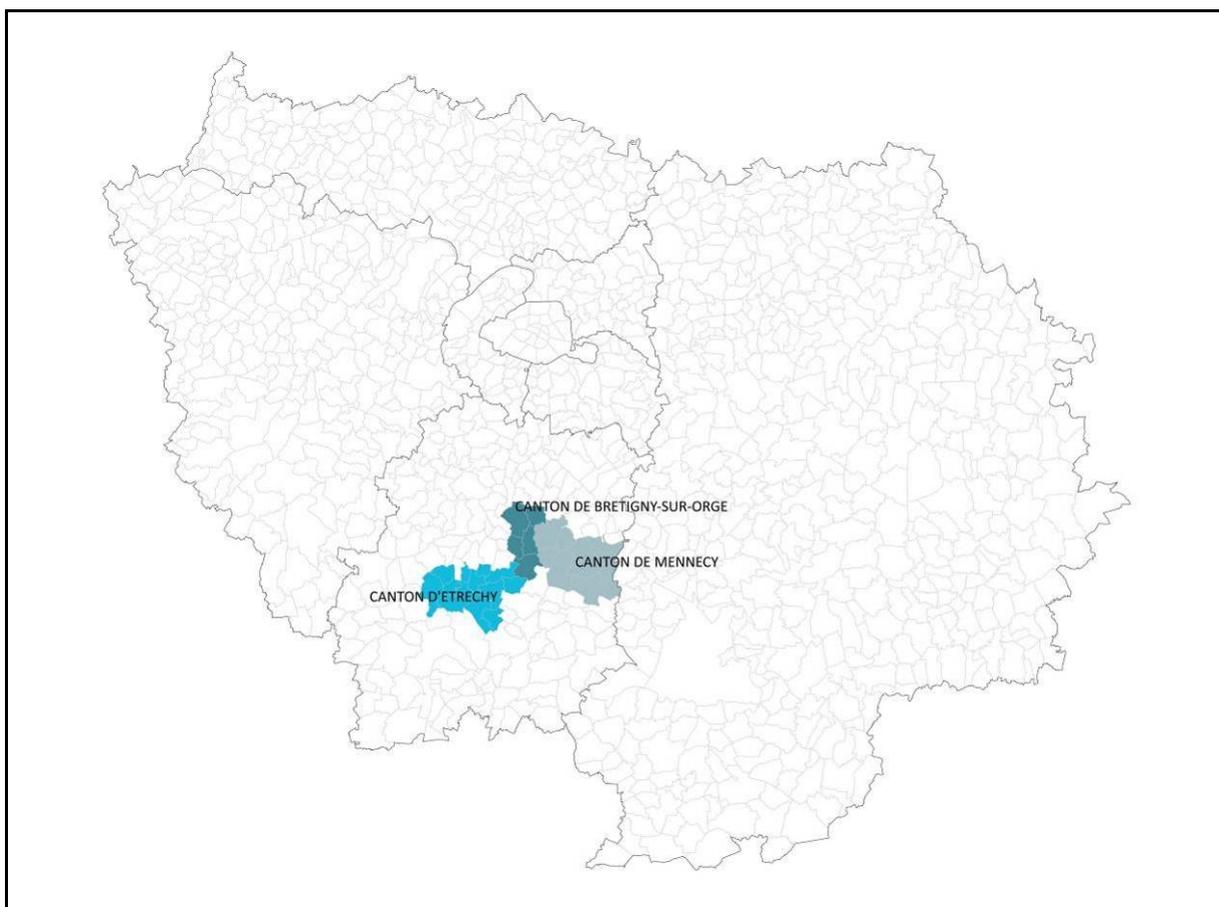
Canton de Brétigny-sur-Orge

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire
Région Île-de-France
2009



Territoire du diagnostic patrimonial dans son contexte francilien

Couverture : Ferme des Bordes

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La convention signée en 2008 entre le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France prévoit d'établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Orge et Seine ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

Etréchy	Mennecy	Brétigny-sur-Orge
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation significative du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale. Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, seront intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

METHODOLOGIE

Les communes étudiées dans le cadre du diagnostic patrimonial du territoire situé « entre Orge et Seine » ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une synthèse communale.

Cette synthèse, réalisée sous forme de monographie, est le fruit d'une méthodologie élaborée dans le cadre du diagnostic patrimonial faisant appel à un ensemble de travaux réalisés en trois phases (pour le détail des travaux, se reporter à la synthèse générale) :

- préparation du travail de terrain (1 journée par commune)
- travail de terrain (1 journée par commune)
- rendu du travail de terrain (2 jours par commune)

D'un point de vue méthodologique, il a fallu réfléchir à la mise en place d'outils de travail novateurs, en adéquation avec le territoire étudié, avec les typologies patrimoniales mais également avec la durée, très courte, prévue pour la conduite de ce diagnostic.

C'est ainsi qu'une fiche de recensement a été élaborée, comportant seize champs destinés à relever les principales caractéristiques des édifices recensés (*cf. document p. 5*).

Les édifices recensés, comprenant aussi bien les édifices publics que l'habitat privé, sont classés par typologie (*cf. Glossaire*).

Il est important de noter que de nombreux bâtiments ruraux, constitutifs du patrimoine ordinaire* d'un territoire et donc de son identité, ont été écartés lors du recensement en raison des trop nombreuses transformations structurelles relevées (dénaturations : surélévation d'un bâtiment, construction d'extensions, percements de baies régulières et disproportionnées...).

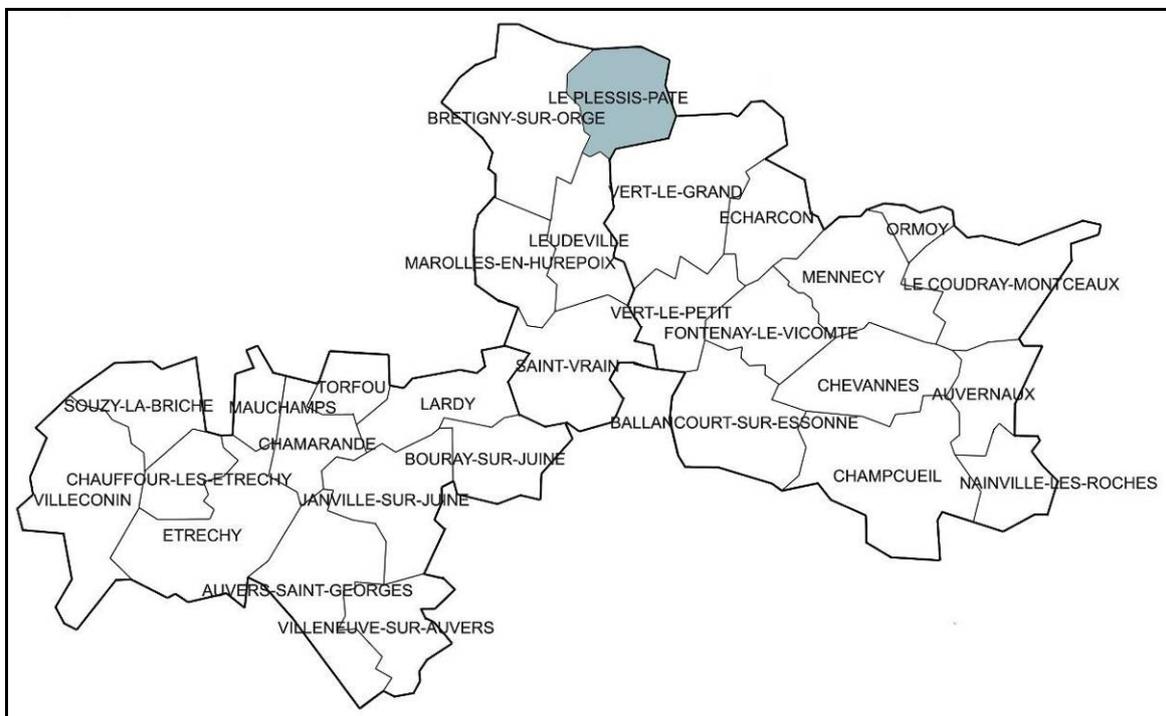
Certains outils utilisés au cours de l'étude sont inhérents à la conduite d'un inventaire topographique (report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel) tandis que d'autres font appel à des notions relevant d'institutions extérieures à l'Inventaire général du patrimoine (type *Observatoire photographique du Paysage* qui permet de mesurer les évolutions paysagères au cours du XX^e siècle – *cf. infra*).

Une base de données, regroupant tous les éléments patrimoniaux recensés sur le terrain, a également été élaborée. Les informations issues de cette base de données permettent d'avoir une idée précise des typologies architecturales et de l'état du bâti patrimonial sur le territoire de chaque commune.

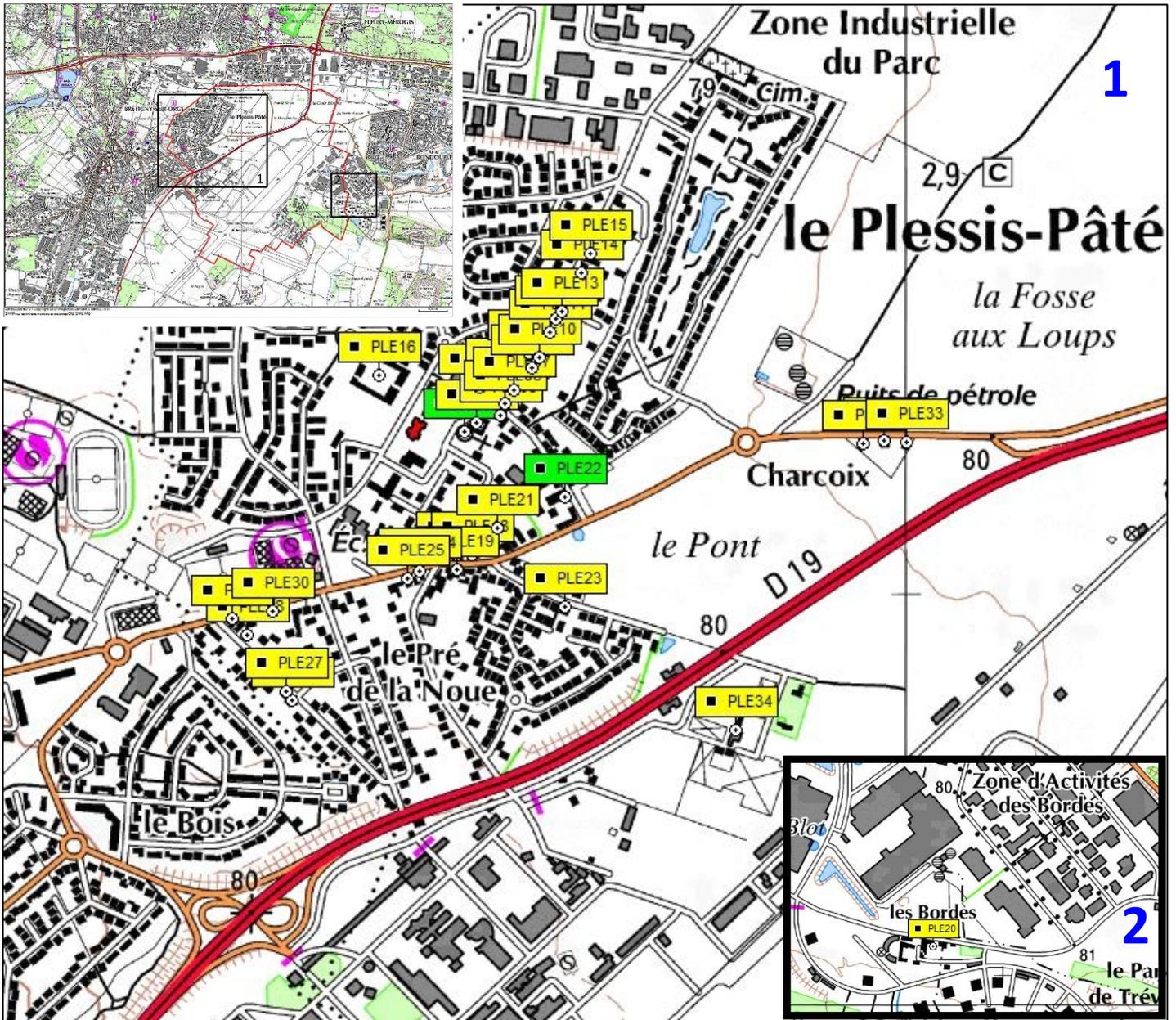
Enfin, un SIG (Système d'Information Géographique), réalisé à partir de la carte IGN au 1/25000, permet d'avoir une bonne lisibilité de la concentration du bâti foncier à caractère patrimonial dans chaque commune. Hiérarchisés par degré d'intérêt, les éléments patrimoniaux recensés sont intégrés à ce SIG à l'aide d'un code couleur (jaune pour « intéressant », vert pour « remarquable », rouge pour « exceptionnel »).

ADRESSE:				N° Fiche:	
				Référence cadastrale:	
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:
Implantation:	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	Pré-inventaire	OUI NON
TYPLOGIE					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
MATERIAUX DE COUVERTURE					
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:	
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	Pierre de taille briques
four	autre:		calcaire	autre:	
SECOND-ŒUVRE ET DECOR					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
INTERET					
architectural	morphologique		urbain	pittoresque	historique
Transformations de surface		DEGRE			
OUI	NON	inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel
PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					

COMMUNE		CANTON		
LE PLESSIS-PATE (3 928 Hab.)		BRETIGNY-SUR-ORGE	ETRECHY	MENNECY
NOMBRE D'EDIFICES RECENSES : 34				
NOMBRE D'EDIFICES DENATURES : 8				
EDIFICES PAR DEGRE D'INTERET				
exceptionnel	remarquables (3)	intéressants (31)	inaccessible	
TYPOLOGIES PATRIMONIALES DOMINANTES				
Pavillon (7)	Ferme (7)	maison rurale (7)		
PARTICULARITES PAYSAGERES				
aérodrome militaire	lotissement pavillonnaire groupé	grandes fermes à cour fermée		
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS	SCOT du Val d'Orge		



Localisation de la commune par rapport au territoire d'étude du diagnostic patrimonial



Diagnostic patrimonial 2009

LE PLESSIS-PATE

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES
D'INTERET PATRIMONIAL
(Extrait du SIG)

Légende

- ABC01 Patrimoine bâti exceptionnel
- ABC02 Patrimoine bâti remarquable
- ABC03 Patrimoine bâti intéressant
- ABC04 Patrimoine bâti inaccessible

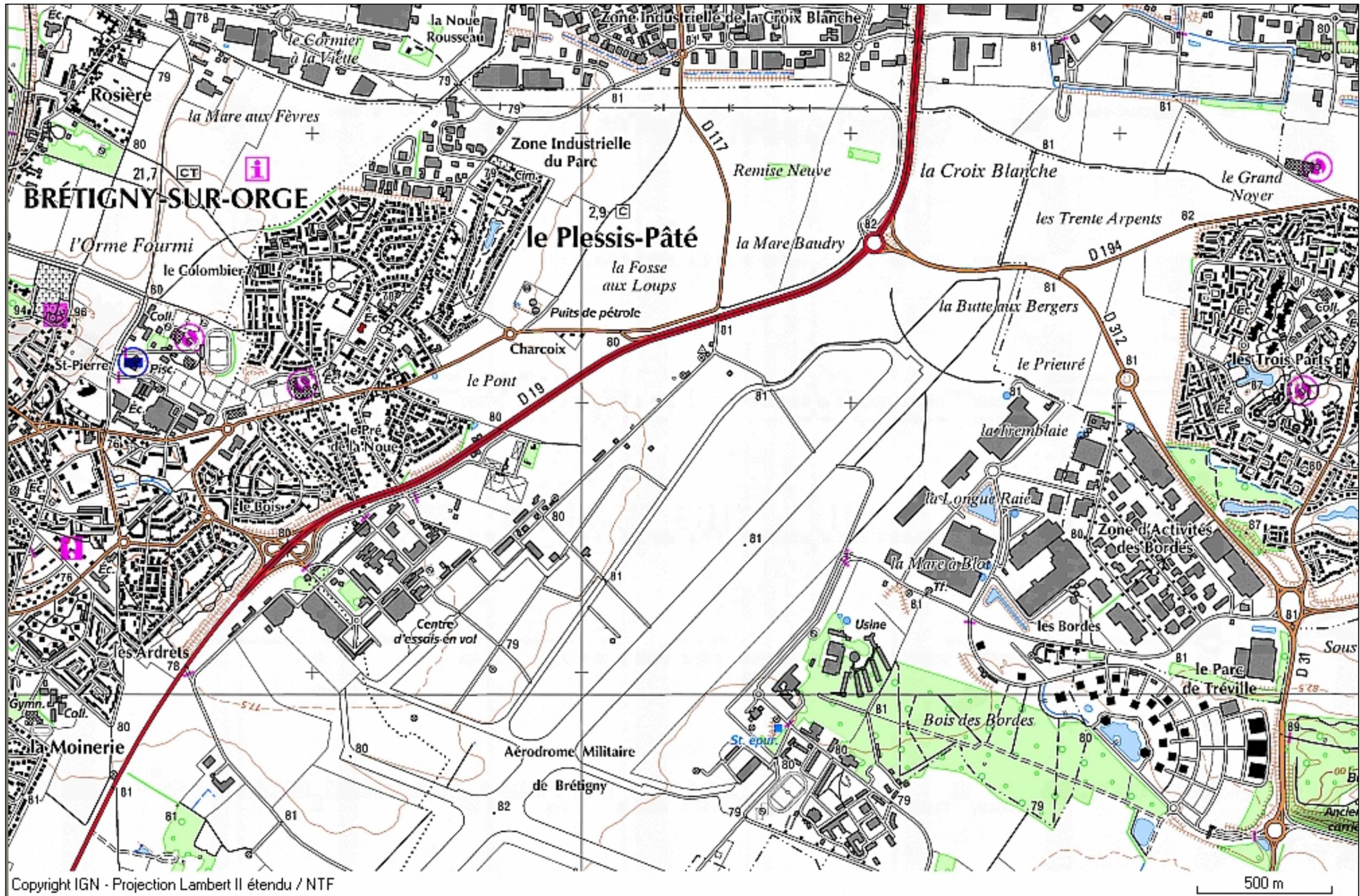
ELEMENTS BATIS RECENSES SUR LA COMMUNE DU PLESSIS-PÂTE :

La commune comporte trente-quatre éléments recensés dont :

- 3 édifices remarquables (PLE01 : église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires ; PLE20 : ferme des Bordes ; PLE22 : ferme des Capettes).
- 31 édifices intéressants

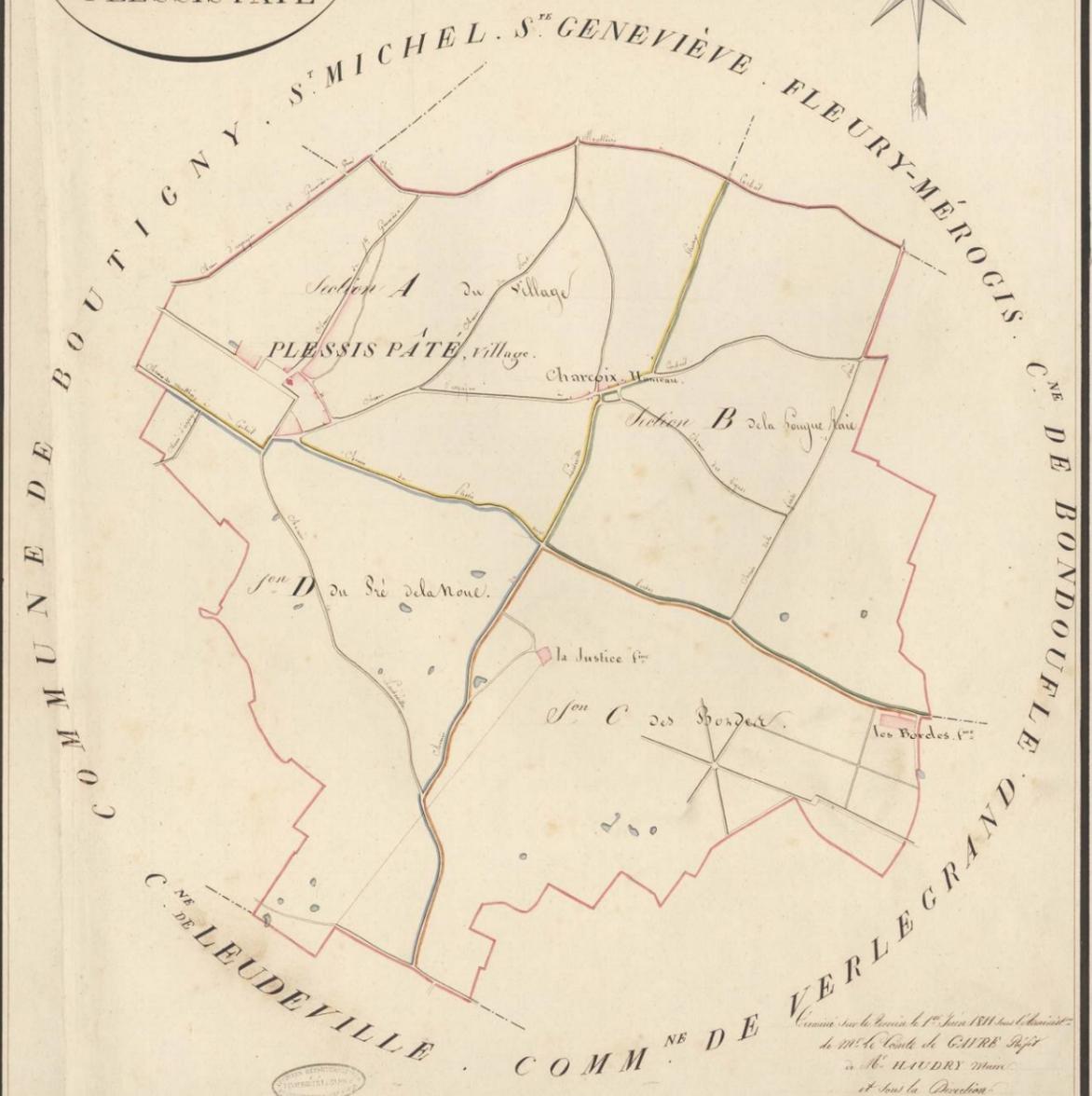
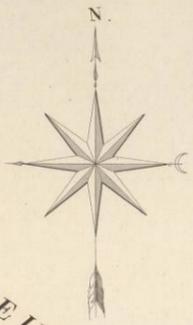
Les trente-quatre édifices recensés se répartissent de la manière suivante :

- 7 fermes (PLE02, PLE12, PLE14, PLE16, PLE19, PLE20 et PLE22)
- 7 pavillons (PLE23, PLE24, PLE25, PLE26, PLE27, PLE31 et PLE33)
- 7 maisons rurales (PLE06, PLE09, PLE10, PLE13 et PLE18) dont 2 maisons rurales alignées sur rue (PLE07 et PLE15)
 - 2 maisons à boutique (PLE11 et PLE29)
 - 2 villas (PLE28 et PLE30)
 - 1 maison de bourg (PLE03)
 - 1 cour commune (PLE17)
 - 1 maison jumelle (PLE32)
 - 1 école (PLE04)
 - 1 église (PLE01)
 - 1 monument aux morts (PLE05)
 - 1 croix (PLE08)
 - 1 puits (PLE21)
 - 1 exploitation horticole (PLE34)

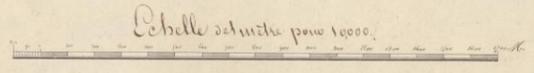


Carte IGN de la commune du Plessis-Pâté extraite du logiciel CartoExploreur3

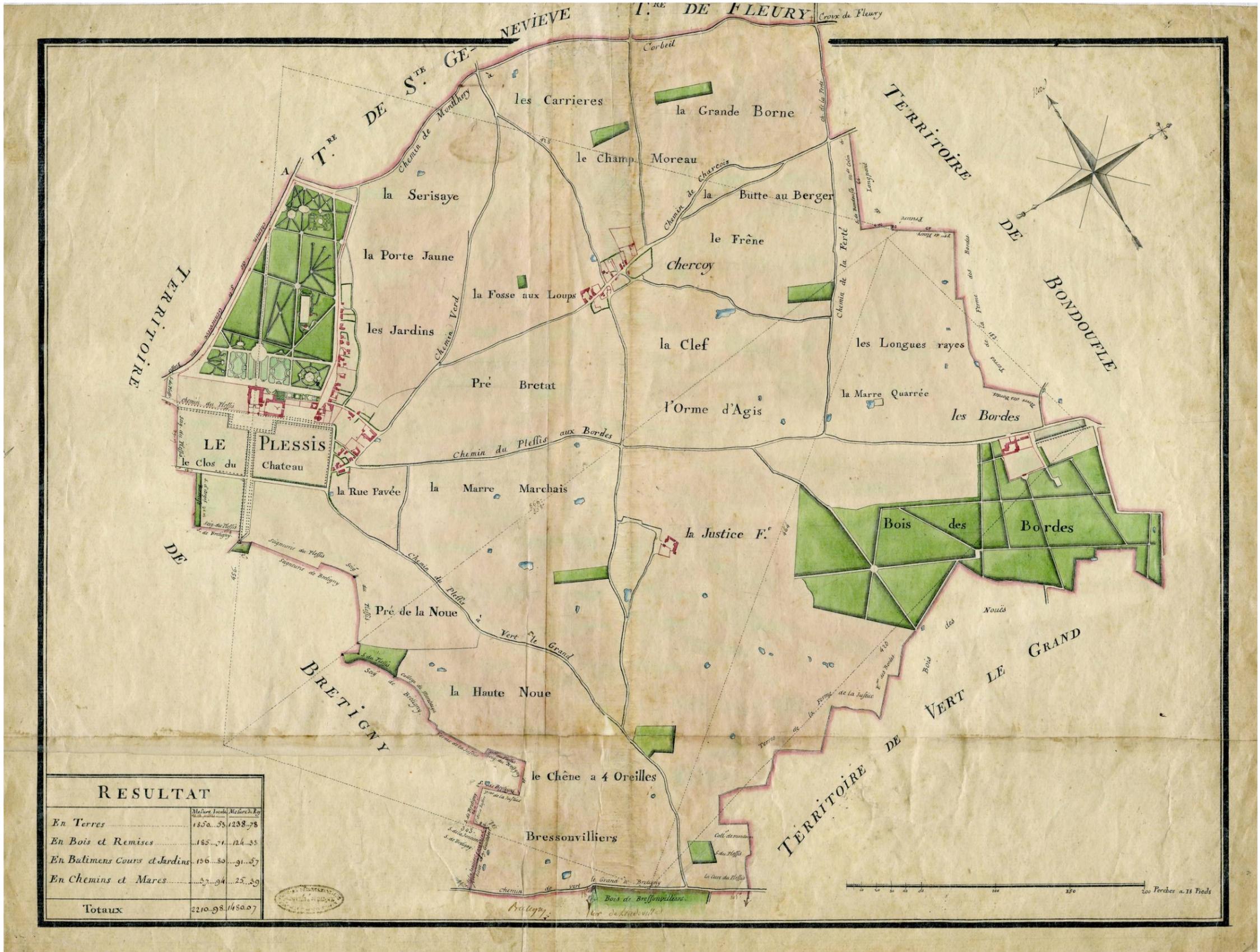
Tableau d'Assemblage
de
PLESSIS PÂTÉ



Commune sur la Section de 1^{re} Section 1811 sous l'Administration
de M^{rs} de Coust de GARE Rôlé
à M. HAUDRY Maire
et sous la Direction
de M^r Leroy Directeur des Contributions
et M. Chappin Suppléant l'Intendant
par M. de Noailles Comte de ...



3 F 1407



Plan d'intendance de la commune du Plessis-Pâté (1780-1789) © Archives départementales de l'Essonne

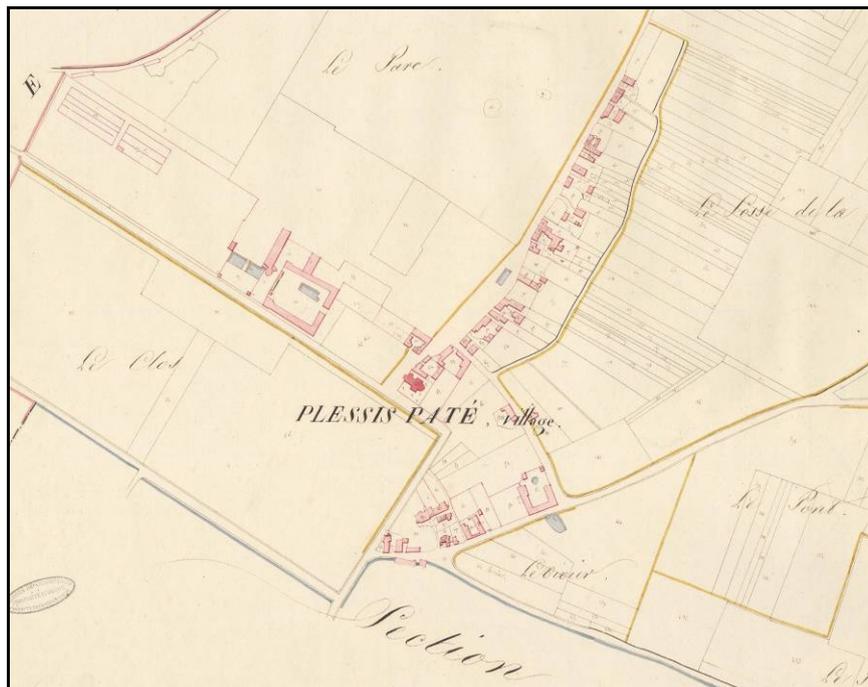
I – LE VILLAGE, DU CADASTRE NAPOLEONNIEN A NOS JOURS

Le Plessis-Pâté est un village de plateau dont l'altitude varie de 76 à 83 mètres.

D'un point de vue géologique, la commune du Plessis-Pâté est située à la terminaison Sud-Est du Plateau de Brie. Le sol est recouvert d'un manteau continu de limon loessique à la base duquel on observe un cailloutis de meulière, qui remonte à la surface au cours des labours.

Le sous-sol comporte des réserves d'hydrocarbures comme en témoigne la présence de puits de forage le long du Chemin du Port, à proximité du lieu-dit du Charcoix.

A - LE CADASTRE NAPOLEONIEN



Extrait de la section A du cadastre napoléonien (1811) © A.D. 91.

La commune du Plessis-Pâté – dont le nom tire son origine de l'organisation du village en clos cultivés que l'on fermait à l'aide de branchages pliés afin d'empêcher les bêtes sauvages d'y pénétrer – compte 268 habitants en 1806 (le cadastre napoléonien a été dressé en 1811). Le Plessis-Pâté présente à cette époque les caractéristiques d'un village-rue avec un parcellaire structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation. La commune s'étend alors le long d'un axe principal, la Route de Liers, et comporte également un hameau à l'Est du centre-bourg, le Hameau de Charcois. A cette époque, seule la partie orientale de la Route de Liers est bâtie, la partie occidentale étant occupée par les terres du parc du château. Le territoire communal comprend également deux grandes exploitations agricoles isolées : la Ferme de la Justice, aujourd'hui disparue, et la Ferme des Bordes (Section C du cadastre napoléonien).

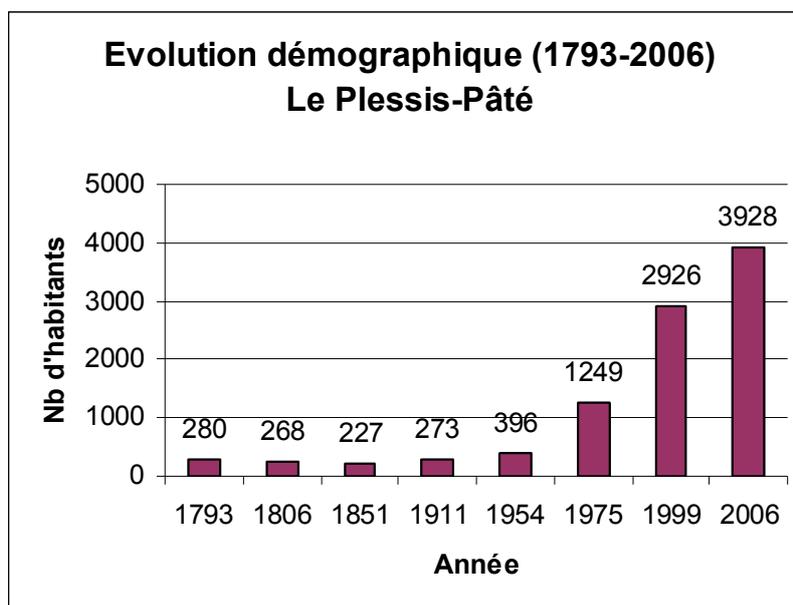
Sur les trente-quatre édifices recensés au cours de notre étude, dix-sept sont antérieurs au cadastre napoléonien (sept fermes, trois maisons rurales, une cour commune, une maison de bourg, une maison à boutique). Ces différents édifices ont subi de nombreuses transformations, mais leur typologie est encore lisible.

B – FACTEURS D'ÉVOLUTION SPATIALE, MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

1 – Evolution démographique : un décuplement démographique au cours de la seconde moitié du 20^e siècle

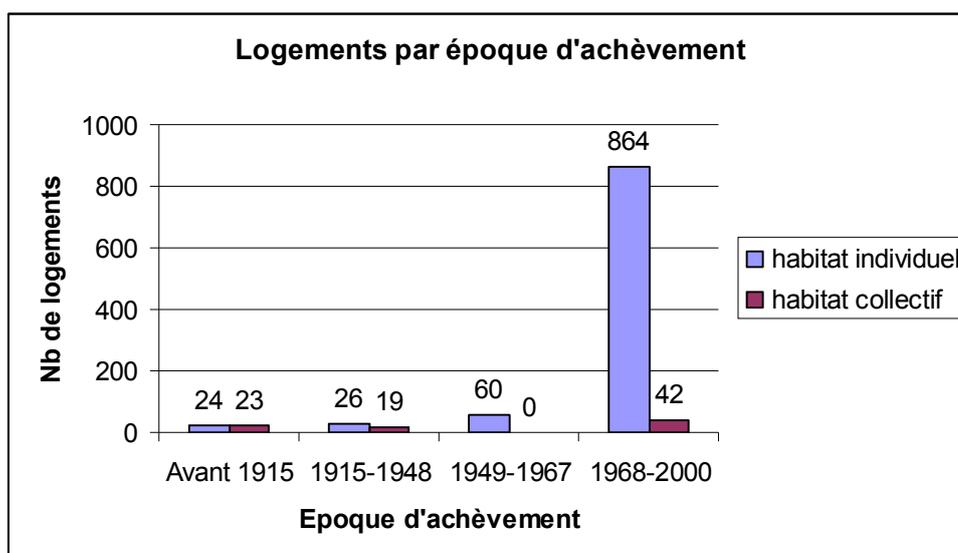
D'un point de vue démographique, la commune du Plessis-Pâté n'a pas connu de réelle évolution entre le dénombrement de 1793 et celui de 1911. En revanche, le recensement de 1954 fait apparaître une augmentation d'environ

45% par rapport à celui de 1911. L'essor démographique est ensuite considérable au cours de la seconde moitié du XX^e siècle puisque la population du Plessis-Pâté est multipliée par dix entre 1954 et 2006.



2 – Une politique d'urbanisation tournée vers le lotissement pavillonnaire groupé

L'urbanisation de la commune du Plessis-Pâté a été particulièrement importante au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. On dénombrait 92 logements avant 1948. En 2000, le nombre de logements sur la commune est de 1058, dont 974 habitats individuels contre 84 habitats collectifs, soit un décuplement par rapport à 1948. L'explosion a lieu entre 1968 et 2000, période au cours de laquelle la municipalité accorda des permis de construire pour la construction de 906 logements.



La grande majorité des permis de construire accordés s'inscrit dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Le lotissement des Castors est

construit à partir de 1965. La ZAC du Colombier, située à l'ouest de la commune entre le village historique et la commune de Brétigny-sur-Orge (construction de la nouvelle mairie), accueille près de 600 pavillons à partir de 1971 sur une superficie de 53 hectares. Le projet de la ZAC de la Pouletterie est lancé en 1991 et celui de la ZAC de la Rogère en 1997.

Le territoire communal est donc largement marqué par un paysage de lotissements pavillonnaires qui ne cessent de s'étendre. Le Plan Local d'Urbanisme prévoit d'ailleurs la construction de près de 250 nouveaux logements dans les zones à urbaniser et une centaine de nouveaux logements dans les dents creuses du tissu urbain.



Photographie prise au cours du mois d'avril 2009 depuis la Route des Bordes, à la hauteur de la départementale D19, en direction du nord-est. A gauche, les bâtiments de la Ferme des Capettes ; en arrière-plan, on distingue la grue situé sur le chantier d'un projet immobilier en construction sur la Route de Liers.

3 – La forme actuelle du village : un habitat majoritairement individuel, récent et concentré

Le Plessis-Pâté est situé sur le plateau de Bondoufle, à une altitude moyenne de quatre-vingt mètres. La commune s'étend sur 758 hectares. Le bâti est principalement concentré au nord-ouest de la commune dans la mesure où l'Aérodrome militaire de Brétigny occupe la majeure partie du territoire communal. La division entre la zone militaire et la zone encore potentiellement constructible est accentuée par la présence de la départementale D19 qui traverse le territoire communal du nord-est au sud-ouest.

Le territoire de la commune est donc fortement marqué par la présence de l'Aérodrome militaire. En effet, cette zone de 329 hectares (soit près de la moitié du territoire communal), dont l'accès est strictement réglementé, conditionne l'ensemble des caractéristiques paysagères et urbaines mais également l'implantation des infrastructures du Plessis-Pâté : les axes routiers (D19 et D312) épousent ainsi ses limites et constituent les frontières au-delà desquelles les constructions à usage d'habitat sont interdites. La présence de l'aérodrome

militaire accentue donc la concentration du bâti, enclavé au nord-ouest de la commune.

L'extension de la commune s'est effectuée dans le respect de l'implantation historique du foncier. Les terres du parc de l'ancien château, situées à l'ouest de la Route de Liers, ont ainsi été loties au cours de la seconde moitié du XX^e siècle et la plupart des équipements y ont été construits (mairie, centre commercial, équipements sportifs). L'emprise du parc du château reste ainsi encore largement prégnante dans la composition urbaine de la commune (cf. plan d'intendance page 12).

La zone d'activités des Bordes, à l'est, située sur les anciennes terres de la ferme des Bordes, s'étend à l'heure actuelle au détriment du Bois des Bordes, seul espace boisé de la commune.

Enfin, notons que la commune du Plessis-Pâté fait partie de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoison-sur-Orge, Villiers-sur-Orge), appartenance qui accentue la pression foncière sur le territoire communal et risque d'accélérer le lotissement des terres agricoles.

Le document ci-contre, réalisé en superposant la carte IGN récupérée dans le dossier de pré-inventaire sur celle de 2005, permet d'avoir une bonne lisibilité de l'extension du bâti sur le territoire communal.

Page suivante : Evolution des emprises foncières entre les années 1970 et 2005

Légende :



Limites communales



Axes principaux



Axes secondaires



Emprises foncières sur le territoire de la commune dans les années 1970, d'après les cartes IGN contenues dans les dossiers de pré-inventaire

Cartes copyright IGN 1970-2005

4 - Evolution des paysages au cours du XX^e siècle

L'étude de la dynamique des paysages, grâce à la mise en parallèle de photographies prises à différentes époques, permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages (*Observatoire Photographique du Paysage*). L'utilisation de cet outil à l'échelle communale permet d'avoir une bonne idée de l'évolution urbaine et paysagère.

Malheureusement, les cartes postales anciennes de la commune du Plessis-Pâté sont rares et n'ont, par conséquent, pas pu nous permettre d'appliquer pleinement cette méthode. Cependant, la carte postale que nous avons trouvée est en elle-même significative des évolutions urbaines de la commune.



Carte postale de La Route de Liars datant du début du XX^e siècle et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'avril 2009.

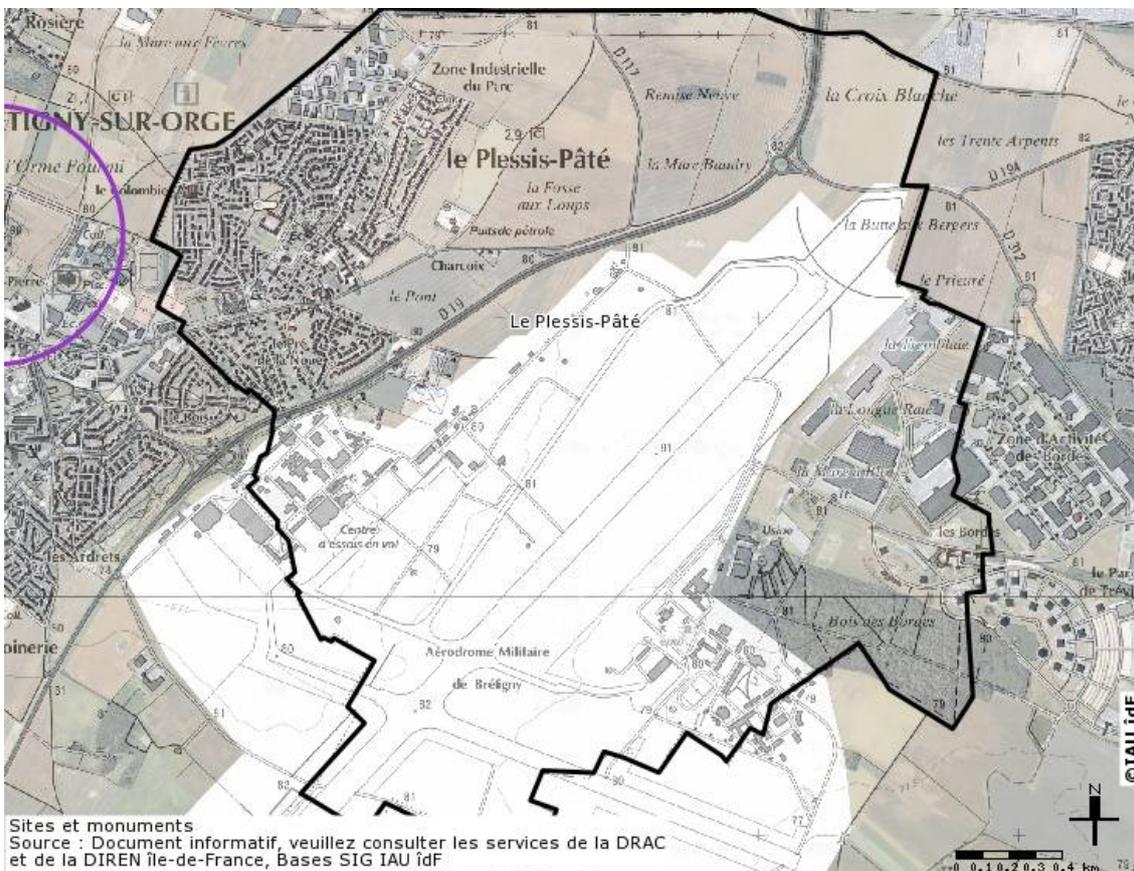
Si, en effet, la maison à boutique située au premier plan à droite n'a pas subi de transformations structurelles au cours du XX^e siècle, et que l'on peut également noter l'alignement identique des façades et pignons sur le côté droit de la rue, en revanche, le mur de clôture de l'ancien parc du château a disparu et l'ancien domaine a été loti à partir des années 1970.

II – CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

A - MONUMENTS HISTORIQUES ET SERVITUDES

La carte ci-dessous témoigne de l'absence d'édifices inscrits et/ou classés sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté.

En revanche, la carte nous permet de nous rendre compte de l'étendue du territoire de l'Aérodrome militaire de Brétigny-sur-Orge (en blanc sur la carte), qui s'étend également sur les communes de Brétigny-sur-Orge, de Leudeville et de Vert-le-Grand.



B - Familles architecturales dominantes dans la commune

Récapitulatif du patrimoine recensé au Plessis-Pâté :

	Inaccessible	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Total
Habitat					
Pavillon		7			7
Ferme		5	2		7
Maison rurale		7			7
Maison de bourg		1			1
Villa		2			2
Cour commune		1			1
Maison jumelle		1			1
Maison à boutique		2			2
Autre					
Eglise			1		1
Ecole		1			1
Monument aux morts		1			1
Exploitation horticole		1			1
Puits		1			1
Croix		1			1
Total	0	31	3	0	34



PLE01

Les édifices publics sont intéressants mais ne présentent pas de caractéristiques exceptionnelles. L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, récemment restaurée, dont le pignon et le porche ne possèdent pratiquement aucun ornement architectural, est construite en grès et meulière. Le cimetière, antérieur au cadastre napoléonien (1811), qui entoure l'église est toujours en place, ce qui constitue un élément patrimonial relativement rare. Il existe également un cimetière datant de la seconde moitié du 20^e siècle sur la route de Liers au niveau de la ZAC du Parc – rue Léonard de Vinci.

L'ancienne école mixte communale, construite en 1887, est intéressante dans la mesure où elle ne présente pas les caractéristiques architecturales des écoles de la III^e République. En effet, le pignon est en façade sur la rue, caractéristique que l'on retrouve majoritairement dans les édifices privés, et le matériau de gros-œuvre utilisé est la meulière avec un décor de rocaillage.



PLE04

- Ferme : 7 édifices recensés
Remarquable : 2 (PLE20 ; PLE22)

Les fermes implantées le long de la Route de Liers et de la Route de Corbeil sont situées dans le centre historique de la commune. Il existe trois grandes fermes à cour fermée sur le territoire communal dont deux en centre-bourg, avenue Gilbert Fergand (PLE16) et au 6 rue des Capettes (PLE22) ; la troisième est située à l'écart, au centre de la Zone d'activités des Bordes, le long de la route des Bordes (PLE20).

L'ancienne ferme du château, PLE16, a dû présenter à l'origine un caractère remarquable. Cependant, en raison de son inaccessibilité et de l'utilisation de parpaings dans les structures des seuls bâtiments visibles depuis le domaine public, nous avons été amené à écarter cette entité de notre recensement.



PLE20 : ferme située route des Bordes

PLE20 (remarquable), actuellement partie intégrante du siège social du Groupe Intermarché, est une ferme probablement située sur les terres d'un ancien domaine seigneurial (présence de deux petits pavillons d'entrée à chaînage d'angle et recouvert d'ardoises à l'extrémité orientale des bâtiments de la ferme). Les bâtiments situés dans la partie occidentale de la ferme, dont le logis à un étage carré possédant une corniche, ont été reconvertis en bâtiments administratifs tandis que les autres sont à l'état d'abandon.



PLE22 : ferme située au 6, rue des Capettes.

PLE22 (remarquable) est un exemple intéressant de grande ferme à cour fermée dont la surface a été doublée au cours du XIX^e siècle, créant ainsi une seconde cour. Cet agrandissement témoigne de l'essor des activités agricoles liées à la culture de la betterave et de la céréale dans la commune. Le logis, à un

étage carré, possède un chaînage d'angle en pierre de taille et l'on distingue l'encadrement d'une ancienne porte charretière dans l'angle nord-est du bâtiment.



PLE19 : ferme située au 54, Route de Corbeil.

PLE19 est une ferme de petite taille à cour pavée dont le logis, situé en fond de cour, est composé d'un étage carré et d'un étage de combles possédant, sur le mur gouttereau*, une lucarne charpentée avec auvent dont le système de poulie est encore en place. La partie basse des parois des annexes agricoles ont, pour la plupart, été renforcées à l'aide de parpaings.

- Maison rurale : 7 édifices recensés

Les maisons rurales implantées le long de la Route de Liers et de la Route de Corbeil sont situées dans le centre historique de la commune. La typologie architecturale des maisons rurales sélectionnées est encore lisible dans la mesure où les modifications apportées au bâti ne sont pas structurelles.



PLE13 : maison rurale située au 18, Route de Liers.

La maison rurale située au 18, Route de Liers (PLE13) est intéressante en raison de la présence, en fond de parcelle, d'un bâtiment annexe qui semble n'avoir subi que très peu de modifications et possédant un escalier d'accès extérieur en pierre. Cet édifice fait actuellement l'objet de travaux comme en témoigne le panneau de permis de construire accroché sur le portail d'entrée.

- Pavillon : 7 édifices recensés

Les pavillons construits au cours de la première moitié du XX^e siècle sont principalement situés au lieu-dit du Pré de la Noue, dans le triangle constitué par les rues Mozart, Ravel et la Route de Corbeil (D117), à la périphérie de la

commune de Brétigny-sur-Orge. Cette implantation s'explique par la présence de la ligne du Paris-Orléans, créée dès 1843, et par la proximité de la gare de Brétigny-sur-Orge.

De facture modeste sur le territoire communal (PLE24, PLE25, PLE26, PLE31, PLE33), les pavillons sont principalement composés d'un niveau en rez-de-chaussée et d'un étage de combles dans lequel a été aménagée une baie (pignon sur rue). Une aile, composée d'une pièce unique, est généralement accolée au pavillon. Hormis les garde-corps en ferronnerie de PLE23 et PLE27, les pavillons plessiens sont dépourvus de décor.



PLE25 : pavillon situé au 48, Route de Corbeil.

- Villa : 2 édifices recensés

Les villas de la commune du Plessis-Pâté, construites au cours de la première moitié du XX^e siècle, sont situées au lieu-dit du Pré de la Noue, en périphérie de la commune de Brétigny-sur-Orge.



PLE30 : villa située au 18, Route de Corbeil

PLE30, à un étage carré, possède un pignon en façade sur rue richement décoré. En effet, la modénature de briques bichromes est complétée par la présence d'un fronton en plâtre et par des garde-corps en ferronnerie dont la partie centrale présente un décor floral.

Signalons également la présence d'une exploitation horticole, située entre la D19 et l'Aérodrome militaire, datant du XIX^e siècle et qui se caractérise par la présence de deux petites cheminées d'usine en briques.



PLE 34 : exploitation horticole située au lieu-dit de la Mare Bonneau.

C – Etat général du patrimoine

Le Plessis-Pâté comporte peu de bâti ancien (92 logements antérieurs à 1948, dont 47 antérieurs à 1915) par rapport à l'ensemble du bâti communal. Celui-ci est principalement concentré dans le centre historique, à l'exception de la ferme des Bordes et des constructions de la première moitié du XX^e siècle, situées en périphérie, à proximité de la commune de Brétigny-sur-Orge.

Au cours du recensement, nous avons écarté plusieurs édifices (une dizaine, principalement situés routes de Corbeil et de Liers) en raison des trop nombreuses modifications structurelles rendant la lecture typologique difficile.



Cour commune dénaturée située au 4, route de Corbeil : les bâtiments de la cour commune ont subi des transformations structurelles profondes (agrandissements et percement de nombreuses baies)

Les trois typologies architecturales les plus représentées dans la commune du Plessis-Pâté sont celles des pavillons, des fermes et des maisons rurales.

Les pavillons plessiens présentent un faible intérêt patrimonial dans la mesure où ils sont relativement pauvres d'un point de vue architectural (absence de modénature et d'éléments de décor) et que leur plan est relativement simple.

En revanche, certaines fermes plessiennes possèdent des caractéristiques remarquables qui augmentent la valeur architecturale de la commune. Cependant, la politique patrimoniale de la commune ne peut pas se résumer à la conservation de ces rares éléments patrimoniaux et doit tenir compte de l'ensemble du bâti ancien en évitant, dans la mesure du possible, les dénaturations ou les destructions.

GLOSSAIRE

- **cour commune** : forme spatiale d'organisation communautaire comprenant plusieurs maisons mitoyennes qui abritaient les paysans, ou manouvriers, louant leurs bras aux grands fermiers tout en exploitant pour eux de petits lopins et notamment de la vigne. La cour commune comprend fréquemment un puits.
- **ferme** :
 - ferme à cour fermée : implantée dans les villages ou isolée en plein champ, la ferme à cour fermée comprend plusieurs bâtiments, logis et annexes, disposés de manière à former les côtés d'un espace central fermé. Le contraste est fort entre les murs extérieurs, aveugles ou percés de rares ouvertures, et la cour intérieure dans laquelle s'ouvrent porche, auvents, clapiers, portes et fenêtres. La ferme à cour fermée possède, lorsqu'elle est implantée en plein champ, certaines caractéristiques défensives (ouvertures type meurtrières, murs, douves...). En dehors de la vaste cour centrale, on peut trouver un ou plusieurs jardins entourés de hauts murs de pierre ainsi que des vergers. Les bâtiments sont souvent homogènes, résultat d'une implantation ancienne.
La ferme à cour fermée se distingue par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas.
 - petite ferme : il existe également des fermes de plus petite dimension comprenant plusieurs bâtiments, logis et annexes agricoles, autour d'un espace central fermé, mais qui ne possèdent pas les éléments architecturaux cités précédemment.
- **immeuble** : édifice divisé lors de la construction en appartements pour plusieurs particuliers.
- **maison à boutique** : la maison à boutique est une maison de bourg possédant un espace dédié au commerce.
- **maison de bourg** : bâtiment, le plus souvent à un étage carré, aligné sur la rue et mitoyen sur les deux côtés. Une maison de bourg occupe la totalité de la largeur de la parcelle qu'elle occupe. On trouve généralement des cours et/ou des jardins à l'arrière des maisons. Les maisons de bourg, lorsqu'elles forment un front bâti continu en centre-bourg, sont un élément constitutif du paysage urbain.
- **maison de notable** : vaste demeure, comprenant cinq travées et au minimum un étage carré, située, la plupart du temps, au milieu d'une grande parcelle. La maison de notable possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).
- **maison rurale** : la maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. En fonction de la distribution et de l'implantation des bâtiments, on peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinées à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie maison rurale concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.

- **modénature** : ensemble des éléments d'ornements (moulure, corniche, décor de briques...) relevés sur un bâtiment.
- **moulin** : édifice comportant des installations techniques permettant de broyer, piler, pulvériser, battre ou presser des matières premières ou des produits. La force motrice est transformée en mouvement actionnant les machines.
- **pavillon** : habitat privé généralement composé d'un étage de combles aménagé et de moins de trois travées. Le pavillon correspond à une forme d'habitat dont la diffusion s'est largement développée à partir du 1^{er} quart du XX^e siècle.
- **patrimoine ordinaire** : ensemble des constructions, habitées et/ou liées à la collectivité, formant l'essentiel du bâti des villes et bourgs et qui forgent le paysage et l'identité d'un territoire. Cette notion comprend donc l'habitat privé mais également le patrimoine vernaculaire.
- **patrimoine vernaculaire** : ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours (puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin, bornes historiques...).
- **pédiluve** : mare possédant un accès en pente douce, située à proximité d'une ferme, et servant à faire boire les bêtes ou à les rafraîchir (notamment les sabots). Un pédiluve peut être délimité par des murs de maçonnerie et ses abords sont parfois couverts de pavés pour éviter la boue.
- **villa** : la villa, dont le développement est lié à celui de la villégiature, est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par sa taille. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées. La villa possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).



Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne est situé en zone périurbaine (cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy). Soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne, ce territoire est susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité.

L'urbanisation constatée dans la partie septentrionale du département s'étend ainsi aux communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation importante du « patrimoine ordinaire » et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et de terres agricoles.

Ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, a pour objectif de mettre en place des stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique du patrimoine culturel.